

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE - Didier KAZMA – Mme Laurence ZARATE – MM. Maxime GAILLAC – Bruno BAYOL – MM. Faridi ABOUBACARI - François DERBOIS – Mme Marie-Emilie BOTELLA – MM. Lionel AULANIER – Ambdillah BACAR - Mme Nadine BONTEMPS – M. Robert GREVEN.

**Procurations : Mme Laurianne VINCENT à Mme Michèle MACALUSO,
Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Bruno BAYOL,
Mme Séverine MAZARS à Mme Magali GARRIC,
Mme Marine FARBOS à M. Laurent ALEXANDRE,
Mme Nicole JANNOT à M. Bernard AUGIER,
Mme Maryline SALVAN à M. Robert GREVEN.**

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Maxime GAILLAC ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Réfection salle Pierre BEFFRE.

Suite aux importants dégâts et nombreux dommages occasionnés par les intempéries du 11 juillet 2024, la Ville d'AUBIN a engagé une importante opération de réfection des bâtiments publics impactés afin d'assurer la pérennité de son patrimoine immobilier.

Différentes consultations ont été menées en vue de la réfection de la salle d'accueil Pierre BEFFRE.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les différents lots suivant la répartition suivante :

POSTES DE DEPENSES	ENTREPRISES	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
Désamiantage	SAS ITS ENVIRONNEMENT	125 925.00 €	151 100.00 €
Couverture	SARL BOUTEILLE	99 685.00 €	119 622.00 €
Isolation	EURL BASSIN ISOLATION	49 594.00 €	59 512.80 €
Peinture	SAS GASTON	17 725.76 €	21 270.91 €
Climatisation	SARL PLANAT & FILS	37 826.03 €	45 391.24 €
Maîtrise d'œuvre – MOE	SELARL BOS ARCHITECTURE	16 111.15 €	19 333.38 €
Coordination Sécurité Protection Santé – CSPPS	SAS SOCOTEC	1 957.50 €	2 349.00 €
TOTAL		348 824.44 €	418 589.33 €

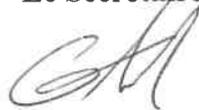
La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **15 avril 2025**.
Publiée ou Notifiée le **15 avril 2025**.

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Le Secrétaire,

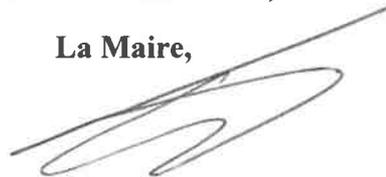


Maxime GAILLAC



Pour extrait conforme,

La Maire,



Christine TEULIER